

Rapport public

Date d'émission du rapport : le 10 avril 2026**Numéro d'inspection :** 2026-1528-0004**Type d'inspection :**Plainte
Suivi**Titulaire de permis :** Ina Grafton Gage Home of Toronto**Foyer de soins de longue durée et ville :** Ina Grafton Gae Home, Scarborough

RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : du 7 au 10 avril 2026.

L'inspection concernait :

- Le signalement : n° 00169261 – plainte relative aux qualités requises du personnel et aux dossiers.
- Le signalement : n° 00170992 et le signalement : n° 00170993 – suivi d'ordres de conformité précédents relatifs à la prévention et au contrôle des infections (PCI).

Ordres de conformité délivrés antérieurement

L'inspection a établi la conformité aux ordres de conformité suivants délivrés antérieurement :

Ordre n° 001 de l'inspection n° 2026-1528-0002 relatif à l'alinéa 102 (2) b) du Règl. de l'Ont. 246/22.

Ordre n° 002 de l'inspection n° 2026-1528-0002 relatif à l'alinéa 102 (7) 11) du Règl. de l'Ont., 246/22.

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Prévention et contrôle des infections

Normes en matière de dotation en personnel, de formation et de soins

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

AVIS ÉCRIT : Embauche du personnel et acceptation de bénévoles

Problème de conformité n° 001 – Avis écrit en vertu de la disposition 154 (1) 1. de la LRSLD (2021)

Non-respect du : paragraphe 252 (3) du Règl. de l'Ont. 246/22

Embauche du personnel et acceptation de bénévoles

Paragraphe 252 (3) La vérification du dossier de police doit consister en une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables visée à la disposition 3 du paragraphe 8 (1) de la Loi de 2015 sur la réforme des vérifications de dossiers de police et être effectuée afin d'établir si la personne est apte à devenir un membre du personnel ou un bénévole au foyer de soins de longue durée et, d'autre part, de protéger les résidents contre les mauvais traitements et la négligence.

Les vérifications de dossier de police de quatre membres du personnel n'étaient pas des vérifications en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables.

Sources : contrat de gestion du foyer, correspondance par courriel ainsi qu'un entretien avec le directeur général ou la directrice générale (par intérim).

AVIS ÉCRIT : Dossiers du personnel

Problème de conformité n° 002 – Avis écrit en vertu de la disposition 154 (1) 1. de la LRSLD (2021)

Non-respect de : l'alinéa 278 (1) 1. du Règl. de l'Ont. 246/22

Dossiers du personnel

Paragraphe 278 (1) Sous réserve des paragraphes (2) et (3), le titulaire de permis d'un foyer de soins de longue durée veille à ce que soit tenu, à l'égard de chaque membre du personnel du foyer, un dossier qui comprend au moins les éléments suivants à l'égard du membre du personnel :

1. Ses qualifications, ses antécédents professionnels et toute autre expérience pertinente.

Il n'y avait pas de dossier dans le foyer concernant les qualifications, les antécédents professionnels et toute autre expérience pertinente pour cinq membres du personnel.

Sources : contrat de gestion du foyer et entretien avec le directeur général ou la directrice générale (par intérim).

AVIS ÉCRIT : Dossiers du personnel

Problème de conformité n° 003 – Avis écrit en vertu de la disposition 154 (1) 1. de la LRSLD (2021)

Non-respect de : l'alinéa 278 (1) 3. du Règl. de l'Ont. 246/22

Dossiers du personnel

Paragraphe 278 (1) Sous réserve des paragraphes (2) et (3), le titulaire de permis d'un foyer de soins de longue durée veille à ce que soit tenu, à l'égard de chaque membre du personnel du foyer, un dossier qui comprend au moins les éléments suivants à l'égard du membre du personnel :

3. Le cas échéant, les résultats de la vérification de son dossier de police visée au paragraphe 81 (2) de la Loi.

Il n'y a pas eu de vérification du dossier de police de quatre membres du personnel.

Sources : contrat de gestion du foyer, correspondance par courriel ainsi qu'un entretien avec le directeur général ou la directrice générale (par intérim).

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District de Toronto

5700, rue Yonge, 5^e étage
Toronto ON M2M 4K5
Téléphone : 866 311-8002